

Sébastien Guex, Malik Mazbouri
(Université de Lausanne)

Les relations de l'Association Suisse des Banquiers avec les autres organisations collectives, en particulier les organisations d'employés de banque (de 1912 à nos jours)

Résumé

La configuration qui régit depuis presque un siècle les rapports entre le patronat et salariat bancaires s'établit au sortir de la Première Guerre mondiale. Durant cette guerre, en effet, la situation matérielle des employés de banque se dégrade considérablement, provoquant un fort élan d'organisation et de radicalisation de ces derniers. L'élan culmine dans une grève de deux jours, les 30 septembre et 1er octobre 1918, des employés de banque de Zurich, à laquelle s'associe le mouvement ouvrier. Cette évolution inquiétante oblige la principale organisation patronale du monde bancaire — l'Association suisse des Banquiers (ASB) — à se poser la question de savoir si elle doit, outre ses autres tâches, également assumer la fonction d'association d'employeurs vis-à-vis des organisations d'employés de banque. Au terme d'un débat interne assez âpre, l'ASB décide de ne pas se charger de cette fonction et de laisser le soin de négocier les conditions de travail aux organisations locales du patronat bancaire. Il s'institue dès lors un mode d'organisation très décentralisé et flexible des rapports entre le patronat et le personnel bancaires, cette institution étant aussi favorisée par l'orientation de plus en plus corporatiste de l'Association suisse des employés de banque. Dans l'optique des dirigeants des banques, en particulier des grandes banques, un tel mode présente l'avantage de freiner les concessions faites à leurs employés.